



REVUE ANNUELLE 2019

Révisé et approuvé par les membres du CA le 9 septembre 2018

Critères de participation pour :

- solistes
- invités du Club (compétitif)
- invités honorifiques (Triple Or)
- valse
- assistants de programme, inters ou seniors
- numéro des patineurs compétitifs
- numéro des patineurs STAR

Le nombre de solistes et le nombre de participants au numéro des patineurs STAR est déterminé par les membres du CA sur recommandation de la directrice de la Revue annuelle.

Les patineurs qui se mériteront un solo seront avisés au plus tard le 31 janvier

Critères

Pour être éligible à un solo ou pour participer au numéro des patineurs STAR, il faut obligatoirement rencontrer **tous** les critères suivants entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année.

- 1) Être actifs au Club

Définition : **Actifs au Club** = patiner au minimum 1 fois par semaine à St-Bruno sur nos heures régulières ou être inscrit à un programme « sport-études » reconnu par le Ministère de l'éducation du Québec (MEQ).

- 2) Participer au minimum à 2 compétitions en **solo/couple/danse**. Les compétitions d'éléments et d'équipe sont exclues ainsi que les compétitions STAR 1 et 2.
- 3) Le patineur a la responsabilité d'envoyer par courriel seulement à la directrice des compétitions (basilikk@yahoo.ca), une photo ou une copie de ses résultats **idéalement** dans les 48 heures suivant la fin d'une compétition. Voir la section « explication de la grille de pointage » pour les détails. Vous recevrez une confirmation de réception de votre courriel.

Prendre note que si un résultat n'est pas envoyé dans les 48 heures (oubli), nous l'accepterons quand même MAIS tous les résultats reçus après le 31 décembre à minuit ne seront pas acceptés.

- 4) Si vous soumettez des résultats de compétition dans une catégorie couple/danse, le « solo » sera attribué au couple. Un patineur ne pourrait pas se mériter un solo dans le cas d'un changement de partenaire ou d'une séparation.
- 5) Être inscrit au spectacle et avoir réussi au minimum deux blocs de tests préliminaires complets ou les 3 blocs STAR 3 (donc patineurs Inters et Seniors)

Durée des solos

La durée d'un solo doit être équivalente au temps réglementaire du niveau de compétition actuel du patineur (+/- 10 secondes). La directrice de la revue annuelle confirmera au patineur le temps accordé.

Solistes

Entre 9 et 12 solos seront attribués comme suit :

- Tous les patineurs STAR 6 et plus et les patineurs compétitifs qui ne sont pas invités de Club.
- Par ordre de pointage, les meilleurs résultats STAR 5 jusqu'à ce que le nombre de solos voté par le CA soit attribués.
- Si le nombre de solos n'est pas comblé, les places restantes seront comblées par les meilleurs résultats des patineurs STAR 4.
- Si les places ne sont toujours pas comblées, les meilleurs résultats STAR 3 seront invités pour comblées les places disponibles.

Numéro des patineurs STAR

Parmi les patineurs ne se méritant pas un solo, au maximum les 8 meilleurs pointages seront sélectionnés pour faire partie du numéro des patineurs STAR.

Mises en évidence

À la discrétion de la directrice de la revue annuelle.

Explication de la grille de pointage

STAR 4 et plus – Les points totaux indiqués sur la feuille de résultats sont comptabilisés.

STAR 3 – les éléments techniques seront comptabilisés comme suit : or 3 points, argent 2 points, bronze 1 point. Le résultat artistique sera utilisé uniquement pour départager les patineurs en cas d'égalité.

Dans le cas où un patineur changerait de niveau de compétition en cours de saison (ex. STAR 3 et STAR 4), il devra obligatoirement avoir remis 2 feuilles de résultats pour la même catégorie pour que les résultats soient additionnés.

En résumé, si un patineur a fait 2 compétitions ou plus en STAR 3 et n'a fait qu'une seule compétition en (exemple) STAR 4, cette compétition ne serait pas prise en compte ni pour le calcul des résultats ni pour l'attribution des solos.

Dans un cas exceptionnel ou un patineur n'aurait fait que 2 compétitions entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre dans 2 catégories différentes, exemple STAR 3 et STAR 4, nous prendrons le résultat du niveau le plus bas. Calcul = points de la compétition STAR 3 effectuée PLUS zéro points pour la 2^e compétition qu'il n'a pas fait dans ce niveau.

Invités du Club

Les patineurs de niveau compétitif à temps plein pour la saison 2018-2019 dans les catégories pré-novice et supérieures, ayant participé au minimum à une compétition de niveau provinciale et se qualifiant aux critères de participation du numéro compétitif, sont automatiquement considérés comme invité du Club tant et aussi longtemps qu'ils soient actifs * au Club (voir la définition au point 3 ci-bas).

La directrice de la revue annuelle peut recommander au conseil d'administration « d'inviter » un patineur qui ne qualifie pas automatiquement pour des raisons exceptionnelles.

Invités honorifiques

Le patineur qui atteint le niveau Triple OR ou qui a été médaillé à la Finale provinciale STAR Michel-Proulx, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 et qui est toujours resté actif en compétition, sera automatiquement considéré comme invité honorifique pour la revue annuelle de la présente saison seulement.

Autres critères et considérations concernant les invités du Club et honorifiques

- 1) Un patineur ou une patineuse qui participe à la revue annuelle en tant qu'invité du Club ou invité honorifique doit céder son droit de solo ou sa participation au numéro des patineurs de STAR.
- 2) Les patineurs qui sont « Home Club » seulement (non-actifs au Club ou non-inscrits à un programme « sport-études » reconnu par le MEQ.) sont automatiquement exclus de la liste des invités potentiels sauf s'ils sont de niveaux Junior ou Senior compétitifs.
- 3) Un patineur ne peut être invité en double.
- 4) Les invités du Club ou invités honorifiques ne sont pas obligés de présenter un numéro respectant le thème de la Revue annuelle mais ils doivent être présents aux 3 représentations.

5) La durée du solo doit être équivalente à la durée de leur programme court (+/- 10 secondes).

Critères pour l'inscription aux numéros suivants

Valse – patineurs STAR et STAR adultes

Il faut obligatoirement avoir complété le bloc de danse de niveau Senior Bronze avant le 31 décembre 2018 pour participer à ce numéro.

Assistants de programme

Pour participer au numéro des assistants de programme, les patineurs doivent avoir effectué un minimum de 6 heures de « travail » sur la glace durant la saison courante.

STAR - Inters

Les patineurs doivent rencontrer **tous** les critères au 31 décembre 2018, soit :

- Deux blocs de tests préliminaires réussis (devant juge) ou 3 blocs STAR 3 (danse-habilités-style libre)

STAR - Seniors

Les patineurs doivent rencontrer **tous** les critères au 31 décembre 2018, soit :

- Deux blocs de tests Senior Bronze (habilités et danses) et un STAR 4 en style libre réussis.

Patineurs compétitifs

Les exigences pour pouvoir participer au numéro des patineurs compétitifs sont les suivantes :

- Avoir compétitionné toute la saison dans les catégories Pré-juvénile et plus.
- Avoir participé à 5 compétitions dans les catégories Pré-juvénile et plus (les compétitions provinciales comptent pour 2).
- Ne pas avoir participé à aucune compétition dans les catégories STAR après le 1^{er} septembre.

Si un des partenaires d'un couple en style libre ou en danse ne pouvait participer à la Revue annuelle (blessure, membre d'un autre Club indisponible, etc.), l'autre partenaire pourrait participer au numéro des patineurs compétitifs à titre individuel.